



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extra Ordinaire de la Fédération UDRE/EquiLiberté 79 du 25 février 2023 à Faye L'Abbesse

### Présents ou représentés :

#### Associations :

EquiLiberté 79, L'Amicale des Cavaliers et meneurs de Gâtine, Les Cavaliers et Meneurs Chapelais, Les Cavaliers du Pays Pelebois, Les Chevauchées du Thouet, Les Randonneurs Équestres du Val d'Argent, Les Randonneurs du Val de Sèvre, Les Écuries du Val de Sèvre, Les Randonneurs du Bocage. Les Randonneurs du Val de Sèvre

**Professionnels :** Les Poneys de Julie

**Individuels :** Corinne Blanchet, Jean-Paul Caillousse, Daniel Dubois, Patricia Jacques-Bertrand, Brigitte Hordé, Philippe Hordé, Martine Lampert, Patrice Landreau, Paul Léger, Claude Morinière, Gérard Noiraud

**Invité :** Michel Bazin, président d'EquiLiberté National

### Ordre du Jour

- Modification des statuts : ajout d'un article
- Article 18 - ANNEXE

La fédération veille à ce que le contrat d'engagement républicain soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Sont imputables à la fédération les manquements commis par ses dirigeants, ses salariés, ses membres ou ses bénévoles agissant en cette qualité, ainsi que tout autre manquement commis par eux et directement lié aux activités de la fédération, dès lors que ses organes dirigeants, bien qu'informés de ces agissements, se sont abstenus de prendre les mesures nécessaires pour les faire cesser, compte tenu des moyens dont ils disposaient.

### Présences

Nombre d'adhérents 2022 : 160

Présents ou représentés : 122

On présente le CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS  
BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGRÈMENT DE L'ÉTAT  
Décret no 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi N° 2000-321  
Du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain  
Des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

Nous expliquons qu'il s'agit de se mettre en règle avec la loi

**VOTE :** L'ajout de cet article est voté à l'unanimité

L'Assemblée Générale Extraordinaire est close à 18h30

La présidente : Maryse Ducrot

Le secrétaire : Baptiste Richard